

Consultation publique LNPCA

Deux demandes relatives à la bifurcation de la ligne Cannes-Grasse

« Variante RER »

Première demande formelle : examiner la faisabilité du maintien de la halte de Cannes La Bocca

Explicitation des attendus

Attendu que la gêne des populations riveraines reste une priorité, notamment en matière de bruit, pendant (chantier) et après (qualités des trains et infrastructures) les travaux d'aménagement,

Attendu que la déconstruction de la halte de Cannes-La Bocca sera génératrice de lourdes retombées environnementales (chantier durablement bruyant, déblais coûteux : 3 M€) et de rupture de service,

Attendu que la suppression de la halte de Cannes-La Bocca ne serait justifiée que par l'exécution de travaux, eux-mêmes gênants, bruyants et coûteux (90 M€), consistant à doubler les voies de la ligne Cannes-Grasse sur cette portion et à réaliser un terrier sur l'une ou l'autre des 2 lignes concernées.

Dans ces conditions, il est demandé de faire le bilan des avantages et des inconvénients du maintien de la halte de Cannes-La Bocca. Et de surcroît, d'évaluer l'intérêt d'y créer le nouveau terminus de la ligne Grasse-Cannes, avec un « quai de correspondance » pour assumer la rupture de charge induite.

En notant que cette variante mettrait un terme définitif à toutes les problématiques de cisaillement.

A noter qu'une possible objection de proximité de cette halte maintenue avec la future gare TER/TGV de Cannes-La Bocca ne pourrait tenir, au regard de la création demandée par ailleurs d'une halte ferroviaire supplémentaire à Belle-de-Mai, distante de 1 km de la gare Saint Charles à Marseille.

Seconde demande formelle : examiner les avantages et inconvénients de la suppression du terrier

Explicitation des attendus

Attendu que la priorité, en termes de service, est l'augmentation des dessertes de la ligne littorale et que l'augmentation du nombre de dessertes de la ligne Cannes-Grasse est aussi un objectif,

Attendu que la variante ici proposée semble concourir à ce double objectif au seul prix d'une rupture de charge, qui ne semble pas être la contrainte majeure au regard de l'augmentation des fréquences,

Attendu que le chantier programmé, si l'on retient les options présentées par SNCF Réseau, serait générateur de gênes extraordinaires (coupures prolongées de service, bruits, circulations, ...),

Attendu l'économie de près de 100 M€ qui en résulterait et des nécessaires expropriations, au prix de surcroît de la **défiguration avérée du bord de mer** sur près d'un kilomètre en zone urbanisée,

Dans ces conditions, il est demandé de faire le bilan des avantages et inconvénients de supprimer ou maintenir le projet de terrier (surtout s'il doit être prolongé), quelle que soit la variante retenue.

A noter que cette économie de travaux et de gênes est génératrice d'une vision sous-jacente de la **constitution d'un véritable réseau RER sur la Côte-d'Azur**, au bénéfice de tous les usagers du train.